Un musulman peut-il faire un marathon ?

écrit par Maxime | 11 janvier 2024

L’idée de cet article m’est venue de la consultation, par hasard, de l’article wikipédia dédié au marathon. Et du souvenir de l’attentat du marathon de Boston, il y a 10 ans. **C’est un si joli mot, pour commencer.**

Nous sommes allés l’emprunter directement aux Grecs, et il s’est tant banalisé que son emploi figuré est fréquent.

Toute épreuve longue et difficile est appelée couramment un marathon.

Combien de jeunes actifs notamment font quotidiennement un marathon, déposer l’enfant à la crèche, aller au travail, faire les courses, aller chercher les enfants à l’école, préparer à manger etc. Chaque journée est parfois un marathon.

Ce mot date de 1896 seulement dans la langue française.

> *Le **marathon** est une épreuve sportive individuelle de course à pied qui se dispute généralement sur route sur une distance de*

> *42,195 kilomètres.*
>
> *Le marathon a été créé à l'occasion des Jeux olympiques d'Athènes de 1896, sur une idée du linguiste français Michel Bréal, pour commémorer la légende du messager grec Philippidès, qui aurait parcouru la distance de Marathon à Athènes pour annoncer la victoire des Grecs contre les Perses en 490 av. J.-C. L'épreuve se courait jusqu'en 1921 sur une distance non fixée d'environ 40 km, avant que l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) n'en fixe la distance.*
>
> *Les marathons les plus prestigieux sont ceux des Jeux olympiques d'été (quadriennaux), des Championnats du monde d'athlétisme (biennaux) et ceux des World Marathon Majors (annuels) : Tokyo (fin février), Boston (mi-avril), Londres (fin avril), Berlin (fin septembre), Chicago (mi-octobre) et New York (début novembre).*

Je me suis fait la réflexion que les pays musulmans ne connaissent pas le marathon.

Le marathon relève de la civilisation occidentale finalement, tant il est indissociable des jeux olympiques et de la Grèce antique dont nous sommes les héritiers, avant de devenir **une épreuve populaire qui est une célébration de la vigueur.**

Il faut être vigoureux pour courir 42 kilomètres, revendiquer son sentiment d'être en assez bonne santé pour y parvenir, s'être entraîné, dans une optique de désintéressement tant la récompense éventuelle est symbolique et difficile à obtenir, pour le seul prestige et la seule satisfaction personnelle d'avoir fait un bon score tout en s'entretenant ainsi physiquement.

L'idée de faire un marathon est indissociable d'une certaine conception de la dignité humaine.

Car si le corps travaille, le mental travaille aussi.

Quand on court régulièrement, on sait que le mental doit s'accrocher, balayer les idées noires, se motiver, se mettre en danger car l'épreuve subie par le corps le pousse dans ses retranchements et **c'est dans les retranchements que se révèle l'humain.**

https://fr.wikipedia.org/wiki/Marathon_(sport)

Alors pas de marathon dans les pays musulmans. Est-ce parce que l'humain les indiffère ?

Pas de goût à tester les limites de l'humain, ses propres limites, à éprouver son mental pour le renforcer, pour se purifier par l'action de son propre corps, par l'exercice de sa force mentale ?

Pourquoi ? Les populations concernées seraient-elles trop fainéantes pour faire de longues courses ?

Fait-il trop chaud pour courir longuement dans ces pays ?

Ou bien l'obstacle est-il purement théologique, le Coran ne faisant pas la promotion de cette épreuve pour aller s'enfiler les 72 vierges ?

Les grandes villes de marathon sont des villes d'Occident, à l'exception de Tokyo mais le Japon relève plus ou moins de la même ère de civilisation que nous à cet égard, à savoir le monde « non musulman ».

C'est l'un des cas de conscience de pacotille de l'islam…

La participation à des marathons est-elle permise à un bon fidèle ?

Elle a été posée à « islamqa » en 2022 :

https://islamqa.info/fr/answers/218489/le-jugement-de-la-participation-aux-marathons-de-longues-distances

On se fait des noeuds au cerveau à essayer de comprendre la question de ce succédané de cas de conscience… accrochez-vous…

> *« Le jugement de la participation aux marathons de longues distances*
>
> *Date de publication : 26-08-2022*
>
> *Question*
>
> ***M'est-il permis de participer à un marathon sans accepter le prix offert (au gagnant) et à condition de faire la prière à l'heure, même pendant la course ? »***

Ce à quoi, exploitant les textes de l'islam, Islamqa répond que Momo ne doit pas participer aux courses offrant un prix s'il a dû payer une cotisation pour participer :

> *« Texte de la réponse*
>
> *Louange à Allah.*
>
> *Ces courses sont de deux sortes. La première est exempte de tout aspect interdit puisqu'elle* ***n'implique pas la découverte des parties intimes, et les prix qu'elle génère sont sans rapport avec le jeu de hasard.****La participation y est gratuite puisqu'elle ne dépend pas d'une contrepartie à payer par les concurrents. Il n' y a aucun inconvénient à participer à ce type de course et à en recevoir un prix ».*
>
> *« La deuxième sorte de marathon est celle qui s'accompagne de choses interdites comme la découverte de la région intime du corps ou d'un jeu de hasard.Ceci est le cas* ***quand le participant paie une contrepartie pour s'inscrire . Dans ce cas, il n'est permis ni de participer*** *ni de recevoir un prix parce que la seule participation assortie du versement d'une contrepartie revient à concourir à un acte de désobéissance. Or Allah le Très-haut dit : «Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous*

entraidez pas dans le péché et la transgression.» (Coran,5:2)

C’est aussi parce que quand le musulman constate un acte condamnable, il doit le dénoncer dans la mesure du possible non y participer.*Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): « que celui d’entre vous qui voit un acte condamnable s’y oppose physiquement.S’il ne peut pas le faire, qu’il le dénonce.À défaut qu’il le désapprouve dans son coeur. Ce qui est la plus faible expression de la foi. » (rapporté par Mouslim,78) ».*

Donc un bon musulman n’est pas censé faire un marathon s’il court le risque d’obtenir à l’arrivée une récompense.

Quelle étrange conception des choses, **comme si l’émulation était une mauvaise chose en soi.**

Sans l’émulation, notre civilisation n’aurait jamais rien fait de grand. L’Empire romain n’est que le fruit de l’émulation finalement, la volonté de s’accroître indéfiniment. Les Grecs connaissaient l’émulation aussi à travers les sports, les joutes oratoires, les arts…

Les pays musulmans ne connaissent pas l’émulation comme sentiment conduisant à vouloir obtenir le meilleur de soi-même en compétition avec les autres, afin, tout compte fait, au-delà des orgueils individuels, de **donner la meilleure image possible de ce qu’un être humain est capable de faire**, mais ne connaissent que la gloire d’Allah.

Il y a donc en islam une incapacité à comprendre l’émulation, la compétition étant réduite au concept négatif de « jeu de hasard » prohibé, comme si finalement le fait qu’untel ou untel gagne n’était dû qu’au hasard. Encore un clivage fondamental entre eux et nous.

Réduire à un jeu de hasard le fait qu’un marathonien puisse être amené à payer une participation pour l’organisation de l’épreuve, qui peut impliquer des frais compte tenu du fait

que toute une ville peut se trouver paralysée le temps de la course, pour la beauté de l'événement, et qu'il peut être nécessaire de procéder à des dédommagements de ce fait, est un curieux raccourci.

Empêcher que le gagnant ait une récompense, comme un trophée ou une médaille, relève d'une étroitesse d'esprit maladive.

Car si le gagnant est récompensé publiquement, reçoit un trophée conçu dans un métal qui peut avoir de la valeur, c'est afin de l'honorer d'avoir donné de l'être humain un exemple de ce qu'il est capable de faire de mieux. Cela procède d'un humanisme profondément étranger à l'islam, à la charia théocratique où l'on passe son temps à avoir peur d'un dieu censé faire un pet de travers dès que quelque chose contrarie ses lois obscures…

On trouve peut-être là une clé de l'attentat de Boston de 2013, commis par deux musulmans tchétchènes…

A l'époque, politiques et médias s'étaient bien gardés de mettre en relation l'attentat avec la mentalité islamique…

https://www.lemonde.fr/international/article/2022/03/04/la-cour-supreme-retablit-la-peine-de-mort-pour-djokhar-tsarnaev-auteur-de-l-attentat-du-marathon-de-boston_6116198_3210.html

« La Cour suprême des Etats-Unis a rétabli la peine de mort pour Djokhar Tsarnaev, l'auteur de l'attentat meurtrier du marathon de Boston le 15 avril 2013, qui avait fait trois morts et 264 blessés. « Djokhar Tsarnaev a commis des crimes abominables. Le sixième amendement de la Constitution lui garantit un procès juste devant un jury impartial et il l'a eu », a-t-elle écrit dans son arrêt.

En 2013, alors âgé de 19 ans, il avait posé avec son frère aîné Tamerlan deux bombes artisanales près de la ligne d'arrivée du marathon de Boston, causant un carnage. Identifiés grâce à des caméras de surveillance, les deux frères avaient pris la fuite, tuant un policier lors de leur cavale ».